

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°17m

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 pour la mise en place d'un dispositif d'éclairage public destiné à sécuriser le cheminement piétonnier des collégiens entre le Quai de Rigny et le Collège Clemenceau

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa volonté de renforcer la sécurité des déplacements et d'améliorer les conditions de circulation des piétons, la Ville souhaite sécuriser le cheminement reliant le Quai de Rigny au collège Clemenceau, particulièrement emprunté par les collégiens.

L'opération prévoit le renforcement et la modernisation de l'éclairage sur les secteurs insuffisamment éclairés, grâce à l'installation de projecteurs solaires et hybrides, ainsi qu'au traitement des zones demeurant dans l'obscurité.

Les travaux permettront d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers, notamment aux heures de faible luminosité, tout en modernisant les équipements existants et en limitant les interventions sur les réseaux.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 6 245 € HT soit 7 494 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour
Monsieur Florent PLAS ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

1 - Approuve le projet relatif à la mise en place d'un dispositif d'éclairage public destiné à sécuriser le cheminement piétonnier des collégiens entre le Quai de Rigny et le Collège Clemenceau dont le montant s'élève à 6 245 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

DLM - 20092026



**Mise en place d'un dispositif d'éclairage public destiné à
sécuriser le cheminement piétonnier des collégiens entre
le Quai de Rigny et le Collège Clemenceau**

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

D17M - 29/09/2026

Vu,

Le Maire,



Laurent MELIN



A Tulle, le 01 OCT. 2026

Plan de financement

Mise en place d'un dispositif d'éclairage public
destiné à sécuriser le cheminement piétonnier des collégiens
entre le Quai de Rigny et le collège Clemenceau

Partenaires	Financement	%
Département	1 249,00 €	20,00%
Part Ville	4 996,00 €	80,00%
Total HT	6 245,00 €	100,00%

Le Maire,
Laurent MELIN.



A Tulle, le 01 OCT. 2026

<u>Demande de subvention</u>					
<u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Mise en place d'un dispositif d'éclairage public destiné à sécuriser le cheminement piétonnier des collégiens entre le Quai de Rigny et le collège Clemenceau	7 494,00 €	6 245,00 €	1 249,00 €	20,00%	3ème trimestre 2026

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le 01 OCT. 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Laurent MELIN, Maire de Tulle, atteste que les lieux concernés par les travaux afférents à la mise en place d'un dispositif d'éclairage public destiné à sécuriser le cheminement piétonnier des collégiens entre le Quai de Rigny et le collège Clemenceau, pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Laurent MELIN.

Mise en place d'un dispositif d'éclairage public destiné à sécuriser le cheminement piétonnier des collégiens entre le Quai de Rigny et le collège Clemenceau

Afin d'améliorer les conditions de sécurité des collégiens empruntant le cheminement piétonnier reliant le Quai de Rigny au collège Clemenceau, il est envisagé de mettre en place un dispositif d'éclairage adapté sur les différentes portions actuellement insuffisamment éclairées.

En effet, cet itinéraire, régulièrement utilisé par les élèves pour rejoindre l'établissement scolaire, comporte plusieurs zones présentant une absence d'éclairage ou des équipements devenus obsolètes.

Afin d'assurer une meilleure visibilité et de sécuriser les déplacements des piétons, notamment en période hivernale et aux heures de faible luminosité, plusieurs solutions techniques sont proposées.

1. Éclairage de la partie dépourvue d'éclairage public

Pour la partie du cheminement actuellement dénuée d'éclairage public, il est proposé l'installation d'un double projecteur solaire sur un mât en acier galvanisé d'une hauteur de 4 mètres. Cet équipement serait implanté en haut de l'escalier donnant accès au Quai de Rigny, conformément à la documentation technique jointe. Cette solution permettrait d'assurer un éclairage autonome de cette zone sans nécessiter la création d'un réseau électrique spécifique.

2. Modernisation des équipements existants

Une partie du cheminement est actuellement équipée de lanternes d'éclairage public devenues obsolètes, installées sur des poteaux en béton existants. Il est proposé de remplacer ces équipements par trois doubles projecteurs solaires hybrides, comprenant des consoles en acier galvanisé bridées sur les supports en béton existants, à une hauteur d'environ 4,50 mètres. Cette solution permettrait de moderniser l'installation existante tout en optimisant l'utilisation des supports déjà en place et en limitant les travaux d'infrastructure.

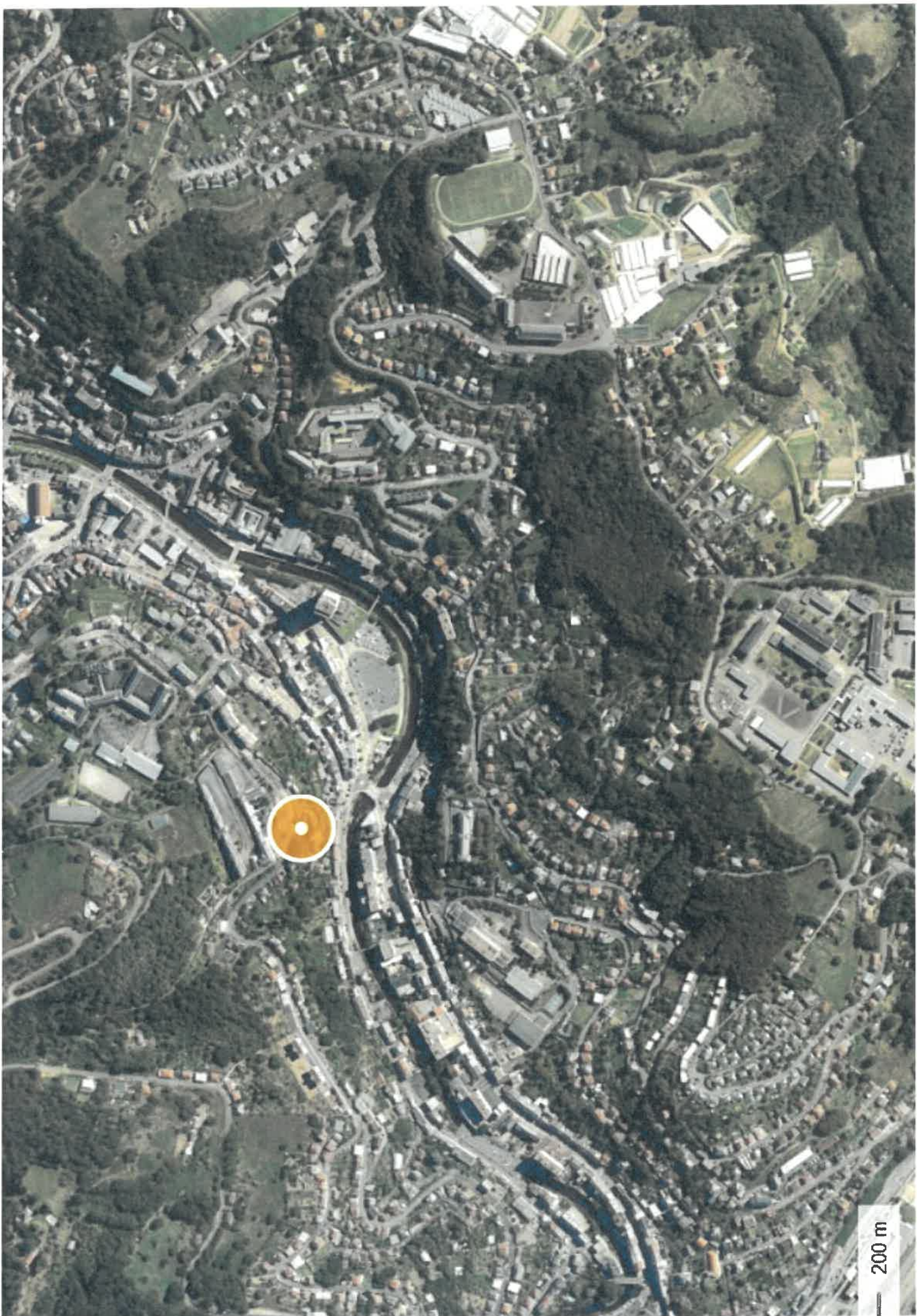
3. Traitement d'une zone sombre intermédiaire

Une zone insuffisamment éclairée subsiste au niveau de la rampe située dans le virage entre les deux dispositifs d'éclairage envisagés. Afin d'assurer une continuité lumineuse sur l'ensemble du cheminement, il pourrait être envisagé, si nécessaire, l'installation de quatre appliques murales solaires. Ces équipements seraient fixés sur le mur de soutènement, à une hauteur d'environ 2 mètres, sous réserve de l'accord préalable du propriétaire concerné.

Conclusion :

La réalisation de cette opération permettra d'améliorer significativement la sécurité et les conditions de circulation des piétons, et plus particulièrement des collégiens, sur le cheminement reliant le Quai de Rigny au collège Clemenceau.

Le recours à des solutions solaires et hybrides permettra également de limiter les travaux de raccordement électrique tout en assurant la modernisation et le renforcement de l'éclairage sur les secteurs concernés



200 m



LAFaire Delphine

De: LAFaire Delphine
Envoyé: mercredi 9 septembre 2026 16:36
À: 'tpu-19@orange.fr'
Cc: GENESTE Pierre; MAS Magalie
Objet: Bon de commande "éclairage public pour accès scolaire piétonnier au Collège CLEMENCEAU de TULLE"
Pièces jointes: BC INVS260167.pdf

Bonjour

Je vous prie de trouver ci-joint un bon de commande.

Bonne réception.



Delphine LAFaire

Secrétariat Comptabilité
Services Techniques Municipaux
05 55 21 75 23
www.ville-tulle.fr



De : GENESTE Pierre <pierre.geneste@ville-tulle.fr>

Envoyé : jeudi 27 août 2026 14:49

À : LAFaire Delphine <Delphine.LAFaire@ville-tulle.fr>

Cc : PLAS Karine <Karine.PLAS@ville-tulle.fr>; CAPELLI Jean-Luc <jean-luc.capelli@ville-tulle.fr>; BARRAT Amandine <amandine.barrat@ville-tulle.fr>; THARAUD Isabelle <Isabelle.THARAUD@ville-tulle.fr>; MAS Magalie <magalie.mas@ville-tulle.fr>; MAS Magalie <magalie.mas@ville-tulle.fr>

Objet : Fwd: Devis d'éclairage public pour accès scolaire piétonnier au Collège CLEMENCEAU de TULLE

Delphine

Je te remercie de préparer le BC et de le transmettre à l'entreprise

Très très urgent

Merci d'avance

Pierre

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

De: TPU <tpu-19@orange.fr>

Date: 27 août 2026 à 13:58:06 UTC+2

À: GENESTE Pierre <pierre.geneste@ville-tulle.fr>



BON DE COMMANDE

N° INVS260167

Tulle, le 28/08/2026

Pour rappel vos factures doivent être transmises via le Portail
CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr> en mentionnant
obligatoirement le numéro de bon de commande et le nom du
service.

Erde SARL

Route Tra Le Bos

19300 EGLETONS

Informations pour le service facturation de l'entreprise :

N° engagement : **INVS260167**

Service : **INVST**

Marché / Contrat : -

SIRET / Budget **21192720700012** - Ville de Tulle

Adresse de livraison :

Centre Technique Municipal
ZI de Mulatet
19000 TULLE

Adresse de facturation :

Service Finances
Mairie de Tulle
10 Rue Félix Vidalin CS 30125
19012 TULLE Cedex

Référence devis et objet :

- ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR ACCÈS SCOLAIRE QUAI RIGNY JUSQU'AU COLLÈGE CLEMENCEAU

Référen	Désignation des besoins ou n° devis	Qté	P.U.	Montant HT	Remise	% TVA
	FOURNITURE ET POSE ECLAIRAGE PUBLIC	1,0000	6 245,0000	6 245,00	0,00	20,00 %

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC	Total H.T.	
6 245,00	20,00 %	1 249,00	7 494,00	6 245,00	
				Total Remise	0,00
				Total T.V.A	1 249,00
				Total T.T.C.	7 494,00

Observations

transmis par mail le 09.09.26

Contact de la commande :

Delphine Lafaire - 05 55 21 75 23 - delphine.lafaire@ville-tulle.fr

Adjoint Délégué aux Travaux
Jean MOLLY





Egletons, le 27/08/2026

Adresse du chantier

19000 TULLE

Mairie de TULLE
10 rue Félix VIDALIN
19000 TULLE

Devis

Eclairage public ville de Tulle pour accès scolaire piétonnier des collégiens
depuis Quai de Rigny jusqu'au Collège CLEMENCEAU

N° 202606005-1

CODE	DESIGNATION	U	Qté	Prix U HT	PRIX TOTAL HT	MONTANT TOTAL HT
1 Fournitures						
	Mât d'éclairage public hauteur 4ml cylindrique fût régulier Ø90 avec réduction en top 90/60 VALMONT type TUBAC (selon documentation jointe)	ens	1	334,00	334,00	334,00 €
	Console manufacturée en acier galvanisé à fixer sur poteau béton (chacune sera différente selon configuration)	u	3	367,00	1101,00	1 101,00 €
401086	Projecteur solaire XETALIGHT 40W 6000lumens 3000K (selon documentation jointe)	u	2	339,00	678,00	678,00 €
401095H	Projecteur hybrid solaire XETALIGHT 40W 6800lumens IP65 étanche, température couleur et angle d'éclairage réglables (selon documentation jointe)	u	6	379,00	2274,00	2 274,00 €
40068B	Projecteur mural solaire XETALIGHT 6,8W IP65 3000K 750 lumens (selon documentation jointe)	u	4	67,00	268,00	268,00 €
	Câble R02V3G2,5²	ml	12	2,17	26,04	26,04 €
	Boîte de dérivation étanche IP67 compris presse-étoupe	u	3	8,79	26,37	26,37 €
	Tous accessoires de fixations, supportages et connexions compris scellement chimique pour mâts	ens	1	79,00	79,00	79,00 €
2 Location nacelle						
	Location nacelle télescopique / porteur VL 14ml (1 journée)	u	1	109,00	109,00	109,00 €
3 Main d'œuvre						
	Mise en œuvre, raccordements et essais de l'ensemble	ens	1	1979,00	1979,00	1 979,00 €
	Sous total HT					6 874,41 €
	Rabais commercial	ens	1	-629,41	-629,41	-629,41 €
	Montant total HT après rabais commercial ramené à :					6 245,00 €
	MONTANT HT (hors options)					6 245,00 €
	MONTANT TOTAL HT					6 245,00 €
	TVA à 20%					1 249,00 €
	MONTANT T.T.C					7 494,00 €

Bon pour accord,
Le client



Le Maire-Adjoint délégué
Jean MOULY

SAS ERDE - Route de Tra le Bos 19300 EGLETONS
au capital de 20 000 Euros - SIREN 501 226 054 - APE 4312A
RIB : Crédit Agricole Centre France 16806 6099 3966 0800 3966 320

Contractualisation départementale 2026

Annexe au dossier de demande de subvention : réalisation technique et financière

❖ Rappel

Les projets contractualisés doivent être proposés à la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Pour cela, les éléments suivants doivent être fournis :

- La délibération de la collectivité
- Le dossier technique et financier de l'opération contractualisée
- L'acte d'engagement ou le devis signé par l'entreprise retenue et le maître d'ouvrage
- La présente annexe précisant le calendrier de réalisation du projet, et les dates de demande de versement de l'aide départementale.

❖ Réalisation technique et financière

Maître d'ouvrage : Ville de Tulle

Libellé projet : **Mise en place d'un dispositif d'éclairage public destiné à sécuriser le cheminement piétonnier des collégiens entre le Quai de Rigny et le collège Clemenceau**

Dates de réalisation :

- Notification d'attribution du marché : 3^{ème} trimestre 2026
- Réalisation technique : 3^{ème} trimestre 2026
- Demande(s) de versement(s) de l'aide départementale :
 - 100 % au 4^{ème} trimestre 2026 soit 1 249.00 € au titre de l'acompte 1 et solde.